

Université du Québec
à Trois-Rivières

Mise en œuvre de la Directive sur les mesures liées à l'identité des membres du personnel et de la population étudiante

(ajout du prénom, du nom de famille ou du genre choisi)

Contexte

L'identité choisie désigne les prénoms, noms ou pronoms qu'une personne préfère utiliser plutôt que ceux attribués à la naissance. À l'UQTR, il est désormais possible d'ajouter à son dossier un prénom, nom ou genre afin que celui-ci soit repris dans les interactions sociales au sein de l'Université. Cet ajout n'affecte pas l'identité légale et les documents officiels de la personne, mais modifiera le prénom ou le nom sur les listes d'étudiantes et d'étudiants.

L'arrimage des systèmes informatiques et l'automatisation des demandes assureront une fluidité dans l'analyse de la demande de changement de l'identité usuelle.

Ce que cette directive implique pour vous

Considérant la position de l'UQTR quant à l'utilisation du prénom choisi, des pronoms correspondants et du nom choisi pour désigner une personne étudiante ou membre du personnel dans toutes les conversations, nous vous proposons de bonnes pratiques en la matière.

Dans un contexte d'identification à des fins d'évaluation

Les codes permanents resteront inchangés. Il est donc possible et préférable de se baser sur cette information pour valider l'identité de la personne étudiante (plutôt que sur son prénom ou son nom, par exemple).

En classe ou entre collègues

En tant que membre du personnel, nous vous encourageons à exprimer d'emblée votre ouverture à ce que vos étudiantes et étudiants, ainsi que vos collègues, partagent avec vous leur prénom, nom ou pronoms souhaités lorsque désiré. Cela favorisera la création d'un espace sécuritaire et d'une culture d'inclusion.



IDENTITÉ CHOISIE

Université du Québec à Trois-Rivières

Que faire si une personne utilise les pronoms non binaires et que vous vous questionnez sur les accords à employer?

Il existe des outils en la matière. Vous pouvez mentionner à la personne qu'il est possible que vous commettiez des erreurs, mais que vous êtes prêtes et prêts à apprendre.

Quoi faire si l'identité choisie n'est pas officiellement ajoutée?

Si une personne vous demande de l'appeler par un prénom qui ne correspond pas à la liste que vous avez en main, et qu'elle dit n'être pas prête à passer par les canaux officiels pour effectuer l'ajout de l'identité choisie, que faire?

Accueillez la personne avec bienveillance en la questionnant sur le prénom qu'elle souhaiterait utiliser à l'université, dans un contexte non légal. Rappelez-lui qu'elle peut faire la demande sur le site uqtr.ca/edi quand elle le souhaitera.

À considérer

Les pronoms sont très personnels et sont **utilisés pour renforcer et appuyer l'identité de la personne.** Le fait de ne pas désigner une personne par son prénom, ses pronoms correspondants ou son nom choisi peut impacter **sa santé mentale, son bien-être, son sentiment de sécurité et son inclusion.** (UQTR et coll. (2024) Prénom choisi)

L'identité légale devient confidentielle (loi 25) lorsque la personne a effectué un changement d'identité usuelle. Il faut donc prendre soin de ne pas révéler un changement de prénom ou de genre à d'autres sans le consentement de la personne concernée.

Pour toutes questions relatives à la Directive et à sa mise en œuvre, communiquez avec l'équipe en équité, diversité et inclusion (EDI) à edi@uqtr.ca